

**BURKINA FASO**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**UNITE - PROGRES - JUSTICE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

-----

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE  
DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

*Quatrième Secrétaire parlementaire*

**Ordre du jour :**

- trois projets de loi portant autorisation de ratification d'accords de financement, **dossiers n°067, 068 et 069 ;**
- un projet de loi portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger, **dossier n°070.**

La séance plénière du mardi 19 septembre 2023 s'est ouverte à 09 heures 06 minutes.

### **1. Le quorum**

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 13
- absents non excusés : 00
- procurations : 13
- présents : 58
- votants : 71

### **2. Les annonces**

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des Présidents réunie en sa 20<sup>e</sup> séance tenue le lundi 18 septembre 2023 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 septembre 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 25 juillet 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

### **3. Les dossiers n°067, 068 et 069**

Il a été proposé et organisé un débat général unique sur les dossiers n°067, 068 et 069. Pour ce débat général unique, les députés ont été invités à indiquer le numéro du dossier sur lequel portaient leurs interventions.

### **3.1- Les rapports des commissions**

#### **Dossier n°067**

Le rapport n°2023-031/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Yacouba SAVADOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

#### **Dossier n°068**

Le rapport n°2023-032/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

#### **Dossier n°069**

Le rapport n°2023-033/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Issaka TAPSOBA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

## **3.2- Le débat général sur les dossiers n°067, 068 et 069**

### **3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière**

Les principales questions et préoccupations des députés, exprimées lors du débat général, ont porté sur des questions d'ordre spécifique aux trois dossiers.

#### **Le dossier n°067**

Les préoccupations des députés relatives au dossier n°067 ont porté sur deux points essentiels que sont :

- le changement de paradigme dans la gestion des crédits,
- la prise en compte de la question de la décentralisation et des zones à faible capacité d'entreprise dans le Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC).

#### **Le dossier n°068 :**

Concernant ce dossier, les préoccupations des députés étaient relatives :

- au renforcement effectif du développement et de la gouvernance locale à la base ;
- à la procédure de reconstitution des registres de l'état civil détruits du fait du terrorisme ;
- à la possibilité de doter toutes les mairies d'un logiciel d'état civil ;
- à l'absence de composante d'urgence dans le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) ;
- à la notion de « cartable minimum » ;
- à l'endettement pour la résolution de conflits.

#### **Le dossier n°069**

Les préoccupations des députés concernant ce dossier avaient trait :

- à la perte de cheptel ;
- à la mise en œuvre globale du Projet ;
- au déplacement des éleveurs avec les troupeaux vers des pays voisins.

### **3.2.2- Les réponses du Gouvernement**

#### **Aux questions relatives au dossier n°067**

Sur le changement de paradigme dans la gestion des crédits octroyés, Monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises a affirmé que les différents projets notamment le projet d'appui à l'ECOTEC est en phase avec la vision du Gouvernement actuel, celle de la différence. Le Ministre a promis des résultats à court terme. Il a, en outre, rassuré la Représentation nationale en indiquant que le Gouvernement s'engage à suivre l'évaluation périodique de tous les projets à travers les indicateurs de l'état de mise en œuvre ainsi que leur impact réel.

S'agissant de la prise en compte de la décentralisation et des zones à faible capacité d'entreprise par le projet d'appui à l'ECOTEC, le Ministre a affirmé que ce dernier prend en compte tout le territoire national. Il a ajouté qu'à travers les bénéficiaires, la notion de zones à faible capacité d'entreprise est intégrée ainsi que celles des Personnes déplacées internes.

#### **Aux préoccupations des députés portant sur le dossier n°068**

Sur le renforcement effectif du développement et la gouvernance locale à la base, Monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, a relevé que la décentralisation est un processus de réformes à entreprendre mais également l'acquisition de valeurs morales et éthiques au profit des acteurs locaux. A cet effet, il a informé la Représentation nationale de l'élaboration d'un nouveau code des collectivités territoriales pour corriger les insuffisances.

Pour ce qui concerne la procédure de reconstitution des registres de l'état civil détruits du fait de terrorisme, le Ministre a fait cas du recours à la méthode des audiences foraines. En outre, il a reconnu la nécessité de continuer à sensibiliser les mairies pour que les doubles des registres soient déposés effectivement dans les juridictions afin de faciliter la possibilité de retrouver facilement les traces des documents de l'état civil.

S'agissant des mesures pour l'acquisition d'un logiciel de l'état civil au profit des mairies à la fin du Programme pour la résilience, la gouvernance locale

et les services de base (PREGOLS), le Ministre a noté que c'est un projet du ministère de l'Administration territoriale. Il a pris l'engagement dans le cadre de ce projet de doter toutes les mairies de Burkina Faso d'un logiciel d'état civil.

Concernant l'absence de la composante d'urgence dans le PREGOLS, Monsieur le Ministre a relevé que c'est un projet-résultat. Les décaissements sont faits en fonction des résultats.

Quant à la notion de « cartable minimum », le Ministre a précisé que c'est un kit constitué de fournitures qui permettent à l'élève de débiter sa scolarité. Il a ajouté que le contenu de ce cartable minimum est détaillé dans un arrêté.

Sur l'endettement pour résoudre les conflits, le Ministre a reconnu la réalité de l'existence des conflits et a cité quelques-uns comme ceux entre éleveurs et agriculteurs, les problèmes de chefferie traditionnelle. Il a ensuite précisé que les ressources financières constituent une approche globale qui peut permettre d'appuyer tous ceux qui participent à régler les conflits au niveau local.

### **Les éléments de réponses relatifs au dossier n°069**

En ce qui concerne la perte de cheptel, le Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre de l'Agriculture des Ressources animales et halieutiques a reconnu que beaucoup d'éleveurs ont perdu leurs cheptels du fait des groupes armés terroristes. Il a précisé qu'il est nécessaire de redonner une vie à ce secteur d'activité en reconstituant le cheptel des populations, à travers le projet des noyaux reproducteurs. Dans ce sens, le Ministre a relevé que c'est la composante 2 du Projet qui prend en compte ce volet avec un accent particulier sur les Personnes déplacées internes.

S'agissant de la mise en œuvre globale du Projet, notamment les délais de déblocage, la veille citoyenne, la gestion axée sur les résultats et la sélection des bénéficiaires, Monsieur le Ministre a affirmé que ce sont des aspects pris en charge par l'Unité de gestion du projet. Il a, en outre, précisé qu'un changement d'approche a été opéré dans le recrutement de cette Unité de gestion. Il a relevé que l'ambition de son département est la fédération de

toutes les actions mises en œuvre par les différents projets pour l'atteinte de résultats.

Sur la migration du cheptel vers les pays voisins, le Ministre l'a justifiée par la situation sécuritaire actuelle, la rareté des pâturages, la pression foncière qui réduit les espaces pour le pâturage, le non aménagement des espaces pastoraux. Le Ministre a affirmé que c'est une préoccupation pour le Gouvernement ainsi que la question d'identification du cheptel. Il a terminé son propos en relevant que le système d'élevage sédentaire est une solution à l'ensemble des contraintes relevées.

### **3.2.3- Le vote**

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, chaque projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

## **4. L'examen du dossier n°070**

### **4.1- La présentation des rapports des commissions**

Le rapport n°2023-034/ALT/CAEDS de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Sié François d'Assise COULIBALY, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La CAGIDH, la CDD, la CGSASH et la COMFIB, à travers la présentation des synthèses de leurs rapports respectifs, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

### **4.2- Le débat général**

#### **4.2.1- Les question et préoccupations des députés**

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- la question de la protection des soldats du contingent ;
- le cas de l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) ;
- l'état des recommandations issues du Comité ad hoc ;
- la crainte d'une focalisation sur la situation actuelle du Niger ;

- la question du financement de l'envoi du contingent ;
- le soutien dont le Burkina Faso peut bénéficier de l'Union africaine ;
- la formation pour le redéploiement des personnels ;
- l'envoi de contingents par rapport à la capacité optimale de l'armée.

#### **4.2.2- Les réponses du Gouvernement**

Dès l'entame de son propos, le Colonel Major Kassoum COULIBALY, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des anciens Combattants, a eu une pensée pieuse pour ses frères d'armes et les populations qui ont subi les effets du terrorisme et a souhaité un prompt rétablissement aux blessés. Il a indiqué que ce projet de déploiement d'un contingent n'est pas une première et ne fait que justifier la régularité. Le Ministre a également relevé que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) représentent 54,39% de l'espace territorial de la Communauté. Selon lui, les objectifs recherchés dans le cadre de la coopération entre le Burkina Faso, le Niger et le Burkina Faso, c'est de parvenir, par des actions militaires, à faire baisser les frontières entre les différents pays, à avoir une continuité de manœuvre dans cet espace, à se comprendre et à coopérer pleinement aux plans politique, économique et sécuritaire.

En ce qui concerne la protection des soldats du contingent, le Ministre a affirmé que pour toutes les opérations militaires et les missions des troupes, ce volet est pris en compte. En outre, il a ajouté que des mesures sont prises pour mettre à la disposition des troupes en mission les moyens nécessaires pour vivre, se déplacer et mener le combat.

Pour ce qui est de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG), le Ministre a rappelé qu'elle existe depuis les années 1970. Son acte fondateur a connu plusieurs révisions et la dernière en date est celle de 2017, qui prévoit une force multinationale de sécurisation pour la région du Liptako-Gourma.

S'agissant des recommandations issues du comité ad hoc, le Ministre a informé la Représentation nationale qu'une partie est déjà prise en compte, notamment par la déclaration 3 de l'Organisation de l'armée secrète (AOS),

qui va procéder à une réorganisation de l'existant. Aussi, le Ministre fonde l'espoir que les pays qui s'apprêtent à attaquer le Niger vont s'assurer d'en avoir l'autorisation, tout comme cette autorisation que sollicite le Gouvernement du Parlement avec ce projet de loi.

Par rapport à la crainte d'une focalisation sur la situation actuelle du Niger, le Ministre a relevé que l'envoi d'un contingent est une question de complémentarité, de mutualisation en termes de besoins ou d'entraides capacitaires. Aussi, il a ajouté qu'il existe une histoire commune de sahélien qui lie le Burkina, le Niger et le Mali.

Sur le financement de l'envoi du contingent, le Ministre a reconnu la contribution de la population burkinabè dans le cadre de l'effort de paix. Il a relevé que de gros efforts ont aussi été consentis par l'Assemblée législative de transition, mais le soutien est toujours attendu pour les prochaines étapes. En outre, le Ministre a réitéré l'assurance concernant l'utilisation rationnelle de ces ressources tout en incluant le maximum d'économie, de transparence et de contrôle interne et externe.

S'agissant du soutien dont peut bénéficier le Burkina Faso de l'Union africaine (UA), le Ministre a relevé que toute intervention doit être autorisée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) dont la Charte dispose en son article 2, que les Etats membres ne doivent pas se faire la guerre. Cependant, il a déploré le fait que des visées impérialistes, politiques et autres peuvent amener certaines situations malheureuses qui ne sont pas souhaitables.

Par rapport à la formation pour le redéploiement des personnels, le Ministre a informé la Représentation nationale que le département ministériel en charge de la défense a privilégié la formation entre pays africains qui disposent d'écoles de formation à l'image du Centre d'entraînement commando de Pô qui a formé des militaires de pays voisins. Selon le Ministre, ce genre de formations créent des échanges d'expériences, de la camaraderie, un esprit de fraternité, de solidarité et à moindre coût.

Quant à l'envoi d'un contingent militaire par rapport à la capacité optimale de l'Armée burkinabè, le Ministre a affirmé qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du Parlement. Il a ajouté que le Gouvernement ne

compte pas dégarnir ses effectifs militaires car le Burkina Faso peut désormais effectuer des opérations militaires à distance.

#### **4.2.3- Le vote**

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté par l'Assemblée législative de transition à l'unanimité des 71 votants.

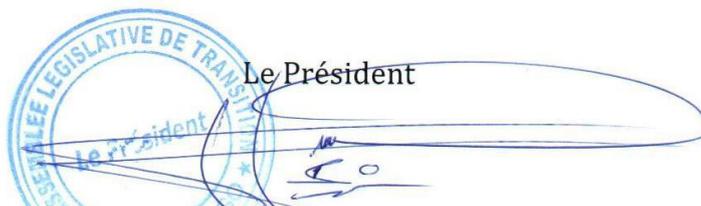
Avant de clore la séance, le Président de l'Assemblée législative de transition a interpellé la plénière sur ce projet de texte qui, au-delà de mutualiser les moyens militaires du Burkina Faso et du Niger, est l'expression de la fraternité du peuple burkinabè envers celui du Niger. Il a souhaité que cette fraternité puisse s'étendre à tous les pays voisins afin de vaincre le terrorisme, se construire et se développer. Il a terminé son propos en souhaitant plein succès au Gouvernement dans la lutte contre le terrorisme et pour le retour des déplacés internes dans leurs localités d'origine.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 22 septembre 2023 à 09 heures et sera consacrée à la présentation du rapport sur les concertations régionales, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 12 heures 48 minutes.

Ouagadougou, le 19 septembre 2023

Le Président



**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
*Président de l'Assemblée législative de transition*

Le Secrétaire de séance



**Yaya KARAMBIRI**  
*Quatrième Secrétaire parlementaire*